



CADRE SANITAIRE

basé sur le CADRE SANITAIRE POUR LE FONCTIONNEMENT
DES ECOLES ET ETABLISSEMENTS SCOLAIRES – Année scolaire 2021/2022

(Document réalisé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et des Sports en juillet 2021. Les prescriptions de la présente fiche sont susceptibles d'être complétées ou ajustées en fonction de l'évolution des connaissances.)

complété par la mise en place faite à l'école Jeanne d'Arc (et sans les prescriptions pour les établissements secondaires)

Contexte

→ Au cours de la précédente année scolaire, les écoles et établissements scolaires ont pu accueillir les élèves pour un enseignement en présence la quasi-totalité de l'année. Cela a été rendu possible par la mise en œuvre d'un protocole sanitaire strict arrêté en lien avec les autorités sanitaires et sur la base notamment des avis rendus par le Conseil scientifique et le Haut conseil de la santé publique (HCSP).

→ Pour l'année scolaire 2021-2022, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports entend maintenir une stratégie privilégiant l'enseignement en présence, pour la réussite et le bien-être des élèves, tout en limitant la circulation du virus au sein des écoles et établissements scolaires. Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a établi pour la prochaine année scolaire, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant quatre niveaux :

- ⊙ niveau 1 / niveau vert ;
- ⊙ niveau 2 / niveau jaune ;
- ⊙ niveau 3 / niveau orange ;
- ⊙ niveau 4 / niveau rouge.

→ Le présent cadre de fonctionnement des écoles et établissements scolaires présente les mesures de fonctionnement pour les différents niveaux. Ces mesures reposent sur les prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé au vu notamment des avis rendus par le Haut conseil de la santé publique ainsi que sur les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Les mesures à prendre nécessitent de tenir compte du contexte propre à chaque école ou établissement.

Les parents seront informés au plus vite à chaque changement de niveau et s'engagent à relire le protocole en conséquence.

→ Le présent cadre sanitaire est destiné aux collectivités territoriales, aux services déconcentrés de l'État, aux personnels de direction ainsi qu'à l'ensemble des membres de la communauté éducative. Il permet de donner à ces acteurs une visibilité sur les mesures qui pourront être mises en œuvre au cours de l'année scolaire en fonction de la situation épidémique.

→ Une analyse régulière de la situation est assurée par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, sur la base notamment des indicateurs fournis par Santé publique France pour différentes échelles territoriales. En fonction de la situation épidémique, le passage d'un niveau à autre pourra être déclenché au niveau national ou territorial (département, académie, région) afin de garantir une réactivité ainsi qu'une proportionnalité des mesures.

Préalable

→ Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement.

→ Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

→ L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Le port du masque est requis selon les mêmes modalités que celles applicables aux personnels (voir chapitre dédié aux gestes barrières).

L'accès de l'école aux parents est réduit au maximum (uniquement pour les temps de garderie et sur rendez-vous).

→ La notion de groupe revient fréquemment dans le protocole sanitaire. Il faut entendre par groupe soit la classe (6 classes à Jeanne d'Arc : PS/MS - MS/GS - GS/CP - CP/CE1 - CE1/CE2 - CM1/CM2) soit le niveau (8 niveaux : PS - MS - GS - CP - CE1 - CE2 - CM1 - CM2). Un enfant appartient à un niveau et à une classe.

Doctrine d'accueil

→ L'enseignement en présentiel est privilégié pour tous les élèves et sur l'ensemble du temps scolaire selon les modalités suivantes :

Accueil présentiel de tous les élèves.

Accueil présentiel de tous les élèves.

Accueil présentiel de tous les élèves.

Accueil présentiel de tous les élèves.

Activités Physiques et Sportives

→ Le maintien de la pratique des activités physiques et sportives est un objectif important pour la prochaine année scolaire. Elles se déroulent selon les modalités suivantes :

Les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur.

Les activités physiques et sportives se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois, lorsque la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), une distanciation de 2 mètres est respectée.

Les activités physiques et sportives se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), seules les activités de basse intensité compatibles avec le port du masque et une distanciation de 2 mètres sont autorisées.

Les activités physiques et sportives sont maintenues en extérieur, dans le respect d'une distanciation de 2 mètres. Elles sont suspendues en intérieur.

Fermeture des classes et contact-tracing

→ La règle de la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif continuera à s'appliquer dans les écoles.

Appliquer les gestes barrières

→ Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde.

→ Ce sont des mesures de prévention particulièrement efficaces contre la propagation du virus.

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES





→ Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes.

→ Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. *Les dévidoirs d'essuie-mains sont réapprovisionnés quand les températures extérieures sont basses. Le séchage à l'air libre est privilégié quand les températures le permettent.*

→ À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée. Elle se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte à l'école primaire. *Le gel hydroalcoolique est systématiquement utilisé avant chaque récréation. Les autres lavages se font en fonction des possibilités en privilégiant le lavage des mains au lavabo. Seule une interdiction médicale avec certificat peut déroger à l'utilisation du gel à certains moments de la journée.*

- Le lavage doit être réalisé à minima :
- * à l'arrivée à l'école
 - * *après la garderie du matin*
 - * avant chaque repas
 - * après chaque repas
 - * avant chaque récréation
 - * après chaque récréation
 - * après être allé aux toilettes
 - * à la sortie des classe à 16h35/45
 - * *avant la garderie ou l'étude du soir*

→ Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe.



→ L'aération fréquente des locaux est une des principales mesures collectives de réduction du risque de transmission du SARS-CoV-2. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés au moins :

- * 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves,
- * pendant chaque récréation,
- * au moment du déjeuner,
- * pendant le nettoyage des locaux,
- * au moins 5 minutes toutes les heures.

→ Lorsque le renouvellement de l'air est assuré par une ventilation, son bon fonctionnement doit être vérifié et son entretien régulier doit être réalisé.

→ La mesure de la concentration en CO₂ à l'aide de capteurs permet d'évaluer facilement le niveau de renouvellement d'air. Il est recommandé d'équiper les écoles et établissements scolaires de capteurs mobiles afin de déterminer la fréquence d'aération nécessaire pour chaque local ou pour contrôler le bon fonctionnement de la ventilation mécanique dans les bâtiments où l'ouverture des ouvrants est déconseillée voire impossible. *L'école n'est pas équipée de ces capteurs pour l'instant.*



Adultes

→ Lorsque qu'il est requis, le masque doit assurer une filtration supérieure à 90 % (masque « grand public » relevant anciennement de la catégorie 1 ou masque chirurgical par exemple).

Le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées.

Le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées.

Le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et en extérieur.

Le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et en extérieur.

→ Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.



Enfants

→ Pour les élèves des écoles maternelles, le port du masque est proscrit, indépendamment du niveau de mesures applicable. Pour les autres élèves, les modalités sont les suivantes :

Le port du masque n'est pas obligatoire.

Le port du masque est obligatoire pour les élèves d'élémentaire dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées.

Tous les élèves d'élémentaire ont une pochette qui se ferme hermétiquement pour ranger leur masque pendant les temps de récréation.

Le port du masque est obligatoire pour les élèves d'élémentaire dans les espaces clos et en extérieur.

Le port du masque est obligatoire pour les élèves d'élémentaire dans les espaces clos et en extérieur.

→ Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Le ministère dote chaque école en masques « grand public » afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas.

→ *Les enfants externes changent de masque en rentrant chez eux pour la pause méridienne.*

Les enfants, qui déjeunent à l'école, ont un autre masque dans une pochette ou une boîte. Ils changent de masque en entrant en classe après la pause méridienne, sous la surveillance de l'adulte responsable du groupe.

→ Pour les élèves présentant des pathologies les rendant vulnérables au risque de développer une forme grave d'infection à la COVID-19, le médecin référent détermine les conditions de leur maintien en présence dans l'école ou l'établissement scolaire.

La limitation du brassage des élèves

→ Dès le niveau « vert », la journée et les activités scolaires sont organisées de manière à limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre groupes (en particulier au moment de l'arrivée et du départ des élèves).

La limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes, niveaux) n'est pas obligatoire.

La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier à l'école maternelle). Lorsque le non brassage entre classes n'est pas possible, la limitation du brassage s'applique par niveau.

La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. Le non brassage entre élèves de classes différentes doit impérativement être respecté pendant la restauration. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier à l'école maternelle). Lorsque le non brassage entre classes n'est pas possible, la limitation du brassage s'applique par niveau.

La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. Le non brassage entre élèves de classes différentes doit impérativement être respecté pendant la restauration. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier à l'école maternelle). Lorsque le non brassage entre classes n'est pas possible, la limitation du brassage s'applique par niveau.

→ Les points ci-après appellent une attention particulière :

* La circulation des élèves dans les bâtiments. *Chaque classe emprunte les couloirs intérieurs au minimum et sans croisement avec un autre groupe classe.*

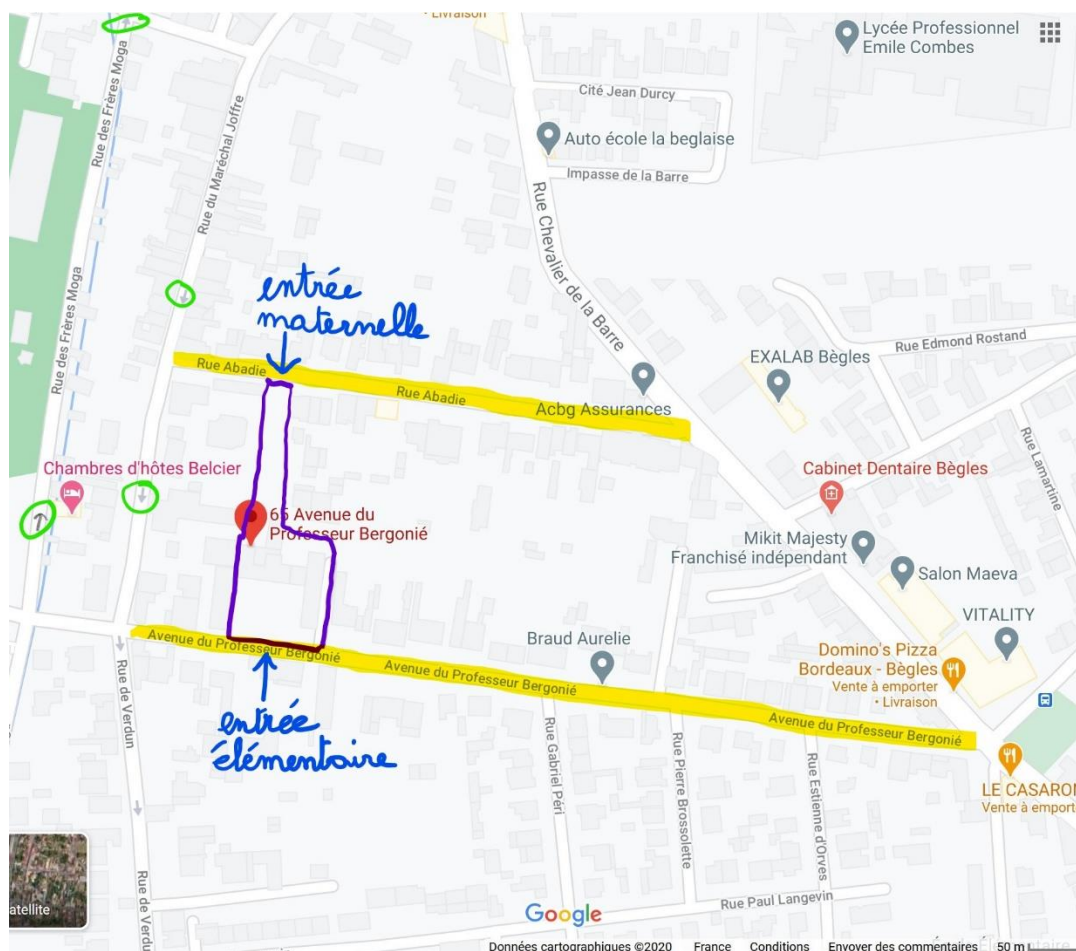
* Les récréations sont organisées par groupes, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières. En cas de difficulté d'organisation, elles peuvent être remplacés par des temps de pause en classe.

En élémentaire, les récréations sont organisées par groupe classe et par zone dès le niveau « jaune ».

En maternelle, les récréations sont organisées par niveau (PS/MS/CS), en niveau « vert » et en groupe classe dès le niveau « jaune ».

* L'arrivée et le départ des élèves dans l'établissement. 2 entrées/sorties sont maintenues selon l'heure à laquelle vous amenez votre enfant et son niveau de classe.

* Par arrêté préfectoral du 13 aout 2021, le port du masque est obligatoire « à moins de 50 mètres des entrées réservées au public des accueils collectifs de mineurs, publics et privés, du lundi au vendredi, de 07h00 à 19h00 ainsi que le samedi, de 07h00 à 13h00. » Les changements seront transmis par l'école dès l'information officielle reçue.



Garderie du matin de 7h30 à 8h30

En garderie, le brassage entre les groupes est inévitable. Nous respecterons uniquement un groupe maternelle et un groupe élémentaire.

L'entrée aux heures de la garderie se fait par la rue du professeur Bergonié quel que soit le niveau de classe de l'enfant.

Les parents, avec un masque, accompagnent leur enfant aux toilettes pour qu'il se lave les mains avant qu'il rentre dans la salle de garderie. Les parents attendent que la personne responsable de la garderie ouvre la porte. En aucun cas, le parent ne doit rentrer dans la garderie. Le temps de dépôt de son enfant doit être le plus court possible.

Arrivée en classe

Les élèves de maternelle entrent par le portail de la rue Abadie.

Les élèves d'élémentaire entrent par le portail de la rue du professeur Bergonié.

PS-MS-GS Entrée possible entre 8h30 et 8h50	CP-CE1 (Mmes Langeard/Jeandin et Mme Canton) Entrée possible entre 8h30 et 8h45	CE1/CE2 Mmes Bily/Jeandin et CM1/CM2 Mme Viriot Entrée possible entre 8h30 et 8h45
<p>Les parents accompagnent leur enfant jusqu'au portail de la cour des maternelles.</p> <p>Ils seront accueillis par l'assistante maternelle de chaque classe, qui leur désinfecte les mains avec le gel, avant de les accompagner jusqu'à la classe où l'enseignante les attend.</p> <p>La distanciation de 1 m, entre adulte, doit toujours être recherchée dans l'allée.</p>	<p>Les parents accompagnent leur enfant jusqu'au portail.</p> <p>Devant l'école, la distanciation de 1 m, entre parents, doit toujours être recherchée. Le temps de dépose de son enfant doit être le plus court possible.</p> <p>Dès leur arrivée, les enfants se dirigent vers les toilettes pour se laver les mains puis ils restent sous la surveillance d'un adulte dans la cour de récréation jusqu'à 8h45. Les élèves respectent la zone de leur classe qui leur sera indiquée à partir du niveau jaune.</p>	<p>Les parents accompagnent leur enfant jusqu'au portail.</p> <p>Devant l'école, la distanciation de 1 m, entre parents, doit toujours être recherchée. Le temps de dépose de son enfant doit être le plus court possible.</p> <p>L'enfant va se laver les mains au lavabo du couloir et rejoint sa classe où des activités d'accueil lui seront proposées jusqu'à 8h45.</p>

Départ de classe

Les élèves de maternelle sortent par le portail de la rue Abadie.

Les élèves d'élémentaire sortent par le portail de la rue du professeur Bergonié.

PS-MS-GS de 16h35 à 16h55	CP au CM2 de 16h45 à 17h00
<p>Les parents attendent leur enfant au portail de la cour des maternelles. La distanciation de 1 m, entre adulte, doit toujours être recherchée dans l'allée.</p> <p>Chaque parent respecte la file d'attente indiquée par les affichages.</p> <p>Les enfants qui n'ont pas quitté l'école à 16h55, seront amenés en garderie et pourront être récupérés qu'à partir de 17h, au portail de la rue du professeur Bergonié.</p>	<p>Les parents attendent leur enfant au portail.</p> <p>Lors de l'attente, sur le trottoir, la distanciation de 1 m, entre parent, doit toujours être recherchée.</p> <p>Il est demandé de rester le moins possible devant le portail et d'éviter au maximum les interactions d'enfants de classes différentes dès le niveau «jaune».</p>
<p>Il est impératif de se laver les mains dès l'arrivée au domicile.</p>	

Garderie du soir de 17h00 à 18h45

En garderie, le brassage entre les groupes est inévitable. Nous respecterons uniquement un groupe maternelle et un groupe élémentaire dès le niveau « jaune ».

Avant d'entrer en garderie, les enfants se lavent les mains.

La sortie aux heures de la garderie se fait par la rue du professeur Bergonié, quelque soit le niveau de classe de l'enfant.

Si les enfants sont dans la cour, les parents attendent au portail pour récupérer leur enfant et ne rentrent pas dans la cour.

Sinon, les parents entrent dans la cour de l'école, avec un masque. Ils attendent que la personne responsable de la garderie ouvre la porte. En aucun cas, le parent ne doit rentrer dans la garderie. Le temps de récupération de son enfant doit être le plus court possible.

Il est impératif de se laver les mains dès l'arrivée au domicile.

Etude de 17h00 à 18h00

Avant d'entrer en étude, les enfants se lavent les mains.

Pendant l'étude, dès le niveau jaune, les élèves de classes différentes respectent la distanciation de 1m minimum entre eux.

Les parents attendent devant le portail de l'école, que leur enfant soit accompagné par un adulte à la fin de l'étude.

Pendant l'attente, la distanciation de 1m doit toujours être recherchée.

Il est impératif de se laver les mains dès l'arrivée au domicile.

Comme l'indique le règlement intérieur, aucun retard ne sera toléré. En cas de portail fermé lors de son arrivée, le parent devra garder son enfant à la maison pour la demi-journée. Pour les entrées/sorties exceptionnelles prévues lors de la signature d'une convention de prise en charge thérapeutique, l'enfant est à accompagner/récupérer au portail de la rue du Pr Bergonié.

Les règles de distanciation physique

→ A l'intérieur d'un même groupe :

*A l'école maternelle, la distanciation ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe (classe, groupe de classes ou niveaux), que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, etc.) ou dans les espaces extérieurs.

*Dans les écoles élémentaires, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Si la configuration des salles de classe (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

*Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe.

→ Entre groupes d'élèves :

La distanciation physique entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes, niveaux) n'est pas obligatoire.

La distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux).

La distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux).

La distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux).

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

→ Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Avec l'appui de la collectivité territoriale, il revient à chaque école et établissement de l'organiser selon les principes développés ci-après.

→ Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour. *Ce nettoyage est effectué par la société Pro Impec chaque soir.*

→ Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé selon les modalités suivantes :

Au moins une fois par jour.
Cette désinfection est effectuée par la société Pro Impec chaque soir.
Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service.
Le nettoyage et la désinfection des tables et chaises/tabourets de la salle de restauration sont effectués par le personnel de l'école après le service. Les enfants d'élémentaire déjeuneront sur un plateau qui sera lavé après chaque utilisation.

Plusieurs fois par jour.
Cette désinfection est effectuée par la société Pro Impec chaque soir et par l'adulte qui part d'une salle.
Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service.
Le nettoyage et la désinfection des tables et chaises/tabourets de la salle de restauration sont effectués par le personnel de l'école après le service. Les enfants d'élémentaire déjeuneront sur un plateau qui sera lavé après chaque utilisation.

Plusieurs fois par jour.
Cette désinfection est effectuée par la société Pro Impec chaque soir et par l'adulte qui part d'une salle. Seuls les adultes sont autorisés à ouvrir et fermer les portes, fenêtres, stores et à allumer et à éteindre les lumières.
Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service et, si possible, après chaque repas.
Le nettoyage et la désinfection des tables de la salle de restauration sont effectués par le personnel

Plusieurs fois par jour.
Cette désinfection est effectuée par la société Pro Impec chaque soir et par l'adulte qui part d'une salle. Seuls les adultes sont autorisés à ouvrir et fermer les portes, fenêtres, stores et à allumer et à éteindre les lumières.
Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service et, si possible, après chaque repas.
Le nettoyage et la désinfection des tables de la salle de restauration sont effectués par le personnel

de l'école entre chaque service. Les chaises/ tabourets de la salle de restauration sont désinfectés par le personnel de l'école après le service. Les enfants d'élémentaire déjeuneront sur un plateau qui sera lavé après chaque utilisation.

de l'école entre chaque service. Les chaises/ tabourets de la salle de restauration sont désinfectés par le personnel de l'école après le service. Les enfants d'élémentaire déjeuneront sur un plateau qui sera lavé après chaque utilisation.

→ La désinfection quotidienne des objets partagés ou le respect d'un isolement de 24 heures avant réutilisation (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est recommandée.

La restauration scolaire

→ La restauration scolaire joue un rôle fondamental en revêtant des dimensions sociales et éducatives et en contribuant à la réussite des élèves. Le déjeuner à la cantine constitue la garantie d'un repas complet et équilibré quotidien. Il est donc essentiel de maintenir au mieux son fonctionnement, au besoin avec le recours à des adaptations temporaires, tout en garantissant la sécurité des élèves et des agents.

→ Les plages horaires et le nombre de services sont adaptés de manière à limiter les flux et la densité d'occupation et à permettre la limitation du brassage. Dans la mesure du possible, les entrées et les sorties sont dissociées. Les assises sont disposées de manière à éviter d'être face à face voire côte à côte (par exemple en quinconce) lorsque cela est matériellement possible.

→ Les mesures spécifiques aux différents niveaux sont les suivantes :

Les espaces sont aménagés et l'organisation conçue de manière à rechercher la plus grande distanciation possible entre les élèves.

Les élèves de maternelle mangent en un seul service.

Les élèves d'élémentaire viennent manger au moment qui leur conviennent le mieux.

En maternelle, le service est individuel.

En élémentaire, le service est sous forme de self.

La stabilité des groupes est recherchée et, dans la mesure du possible, les mêmes élèves déjeunent tous les jours à la même table.

Les élèves d'une même classe mangent à la même table. Des élèves de classes différentes mangent à des tables séparées.

Chaque élève a une place fixe.

En élémentaire, deux classes mangent au même service. Chaque classe entre l'une après l'autre dans la salle de restauration.

Il est recommandé d'organiser un service individuel (plateaux, couverts, eau, dressage à l'assiette ou au plateau).

En maternelle, le service est individuel.

En élémentaire, le service est sous forme de self avec entrées, fromages et desserts disponibles en assiettes individuelles.

La stabilité des groupes est recherchée et, dans la mesure du possible, les mêmes élèves déjeunent tous les jours à la même table en maintenant une distanciation d'au moins deux mètres avec ceux des autres classes.

Les élèves d'une même classe mangent à la même table. Des élèves de classes différentes mangent à des tables séparées d'au moins deux mètres.

Chaque élève a une place fixe.

En élémentaire, deux classes mangent au même service. Chaque classe entre l'une après l'autre dans la salle de restauration.

Un service individuel est mis en place (plateaux, couverts, eau, dressage à l'assiette ou au plateau), les offres alimentaires en vrac sont proscrites.

En maternelle, le service est individuel.

En élémentaire, le service est sous forme de self avec entrées, fromages et desserts disponibles en assiettes individuelles.

Le pain et l'eau sont servis par un adulte.

La stabilité des groupes est recherchée et, dans la mesure du possible, les mêmes élèves déjeunent tous les jours à la même table en maintenant une distanciation d'au moins deux mètres avec ceux des autres classes.

Les élèves d'une même classe mangent à la même table. Des élèves de classes différentes mangent à des tables séparées d'au moins deux mètres.

Chaque élève a une place fixe.

En élémentaire, deux classes mangent au même service. Chaque classe entre l'une après l'autre dans la salle de restauration.

Un service individuel est mis en place (plateaux, couverts, eau, dressage à l'assiette ou au plateau), les offres alimentaires en vrac sont proscrites.

En maternelle, le service est individuel.

En élémentaire, le service est sous forme de self entrées, fromages et desserts sont disponibles en assiettes individuelles.

Le pain et l'eau sont servis par un adulte.

→ A compter du niveau « orange », lorsque l'étalement des plages horaires ou l'organisation de plusieurs services ne permettent pas de respecter les règles de distanciation et l'interdiction du brassage, d'autres espaces que les locaux habituellement dédiés à la restauration peuvent être exploités. En dernier

recours, des repas à emporter peuvent être proposés (si possible en alternant pour les élèves les repas froids, à emporter, et les repas chauds à la cantine en établissant un roulement un jour sur deux).

Informé et communiquer

→ Avec l'appui des services académiques et de la collectivité de rattachement, chaque école établit un plan de communication détaillé pour informer et impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel dans la limitation de la propagation du virus.

<p>Personnel</p>	<p>Le personnel de direction, les directeurs d'école, les professeurs ainsi que tous les autres personnels sont formés aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant. Cette formation doit être adaptée à l'âge des élèves pris en charge et réalisée dès les premiers jours.</p>
<p>Parents</p>	<p>Ils sont informés clairement (liste non exhaustive à compléter selon les conditions d'organisation) :</p> <ul style="list-style-type: none"> * des conditions de fonctionnement de l'école et de l'évolution des mesures prises. <i>Toutes les précisions sont intégrées à ce protocole. A chaque modification, une communication sera faite par Educartable dès que l'information sera parvenue, à la directrice, par une voie officielle.</i> * de leur rôle dans le respect des gestes barrières. <i>Ces gestes doivent être expliqués et mis en place de manière permanente aussi à la maison.</i> * de la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte à l'école. * de la nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné. * des moyens mis en œuvre en cas d'apparition de symptômes chez un élève ou un personnel. * de la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève. * des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements. La communication à distance est à privilégier. <i>Le cahier de liaison et/ou Educartable sont à privilégier pour contacter l'enseignante.</i> <i>Il est préférable de contacter l'école par mail. La communication par téléphone peut également être utilisée au 05 56 85 97 75 (si répondeur, laisser systématiquement un message) ou au 06 84 91 17 08 pour les urgences (si répondeur, laisser systématiquement un message).</i> * des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves. <i>L'école sera ouverte aux heures habituelles de 7h30 à 18h45. Les conditions d'accueil pourront être modifiées en raison des contraintes sanitaires mais également en fonction des ressources humaines.</i>

	<p><i>Se référer au présent protocole ainsi qu'au règlement intérieur de l'école. Le temps de dépôt de son enfant doit être relativement court pour ne pas créer de file d'attente ou de regroupement.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>* des horaires à respecter pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie. Les arrivées ou les départs de l'école ne doivent pas être des moments d'échanges entre adultes car aucun regroupement ne doit avoir lieu aux abords de l'école.</i> <i>* de l'organisation de la demi-pension. Mission cooking poursuit les livraisons quotidiennes des repas. Tous les élèves déjeuneront avec des repas chauds dans la salle de restauration.</i> <i>* A l'exception des maternelles qui peuvent apporter leur objet transitionnel (doudou), les enfants n'ont pas le droit d'amener des jeux personnels.</i>
<p><i>élèves</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <i>* Les élèves bénéficient d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières dont l'hygiène des mains, le port du masque ainsi que d'une explication concernant l'actualisation des différentes mesures. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves.</i> <i>* Une attention particulière doit être apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrières et de distanciation par une pédagogie, des supports ou, le cas échéant, un accompagnement adapté.</i> <i>* L'éducation à l'hygiène et à la santé fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre des cours.</i>



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) : _____
[Prénom et nom]

demeurant : _____
[Adresse]

représentant légal de : _____
[Prénom et nom de l'élève]

atteste sur l'honneur que

- le médecin consulté le _____ [date de la consultation] suite à l'apparition de signes évocateurs n'a pas diagnostiqué une suspicion de la Covid-19 et n'a pas prescrit de test RT-PCR.
- suite à l'apparition de signes évocateurs de la Covid-19, le résultat du test RT-PCR réalisé le _____ [date du test] est négatif.
- le résultat du test RT-PCR réalisé le _____ [date du test], 7 jours après le dernier contact avec le cas positif est **négatif** ;
- mon enfant, cas contact à risque d'une personne testée positive à la Covid-19 le _____ [date du test] est resté **isolé le temps requis** et n'a pas présenté ou ne présente plus de symptômes évocateurs de la Covid-19 depuis minimum 48h.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à _____ [commune],

Le _____ [date]

Signature